

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MARS 2026

N° 2026/03.06

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 13/02/2026

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PELLETIER Catherine, M. CŒUR Sébastien, Mme DE MARI Marie-Hélène, M. GARNIER Philippe, M. PONCET Jean-Marc, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉE : Mme Marie-France JOLY.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain

Objet de la délibération : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communal 2026 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à

507 880.50 € en section de fonctionnement

332 992.11 € en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée,

APPROUVE le budget primitif communal 2026 à la majorité (12 pour, 1 abstention).

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,



Le secrétaire de séance,
M. TOINON Alain,

